

Programme de santé environnementale (PSE)  
Direction générale des opérations réglementaires et de l'application de la loi (DGORAL)  
Santé Canada  
180 rue Queen ouest, 10<sup>e</sup> étage  
Toronto, ON M5V 3L7

Le 6 octobre, 2025

Anna Vypovska  
Gestionnaire de projets, bureau régional des Prairies et du Nord  
Agence d'évaluation d'impact du Canada  
[Anna.Vypovska@iaac-aeic.gc.ca](mailto:Anna.Vypovska@iaac-aeic.gc.ca)

Envoyé courriel à : [Riverside@iaac-aeic.gc.ca](mailto:Riverside@iaac-aeic.gc.ca)

**Objet: Commentaires de Santé Canada sur la Description initiale de projet pour le projet de centrale Riverside**

---

Chère Anna Vypovska,

Nous vous remercions de votre courriel daté du 15 septembre 2025, sollicitant les commentaires de Santé Canada concernant la Description initiale du projet (DIP) pour le projet de centrale électrique Riverside (le Projet).

Santé Canada participe au processus d'évaluation d'impact en tant qu'autorité fédérale en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). Santé Canada fournit à la demande des organismes de révision, l'expertise ou les informations dont elle dispose pour appuyer l'évaluation des impacts sur la santé humaine des projets visés par la LEI. Santé Canada n'approuve et ne délivre aucun permis et n'émet pas d'autorisation relativement à l'évaluation des impacts des projets visés par la LEI.

Santé Canada a examiné la DIP et a fourni des conseils en annexe<sup>1</sup> (Fiche d'information des autorités fédérales ou FIAF). Voici les principaux commentaires du ministère concernant les effets négatifs potentiels non négligeables sur la santé des peuples autochtones :

- Les émissions atmosphériques potentielles associées au Projet pourraient nuire à la santé des peuples autochtones, en particulier dans les zones où la qualité de l'air est déjà dégradée et où des effets sur la santé ont été documentés. Cependant, l'information fournie est insuffisante quant aux sources d'émission, aux niveaux d'exposition à l'emplacement des récepteurs autochtones, et à l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. Santé Canada recommande que ces

---

<sup>1</sup> Disponible en anglais seulement

préoccupations soient prises en compte par le biais d'une concertation soutenue avec les communautés autochtones potentiellement touchées, ainsi que la mise en place d'un programme de suivi de la qualité de l'air et de toute mesure d'atténuation réalisable afin de réduire les émissions atmosphériques liées au Projet.

Si vous avez des questions concernant les commentaires de Santé Canada, veuillez communiquer avec le soussigné.

Cordialement,

Dae Young Lee  
Spécialiste en évaluation d'impact,  
PSE – Ontario, DGORAL, Santé Canada  
[daeyoung.lee@hc-sc.gc.ca](mailto:daeyoung.lee@hc-sc.gc.ca)

**cc:**

Heather Jones-Otazo, Gestionnaire, Division des évaluations environnementales et des sites contaminés (ÉESC), Direction générale de la santé environnementale et sécurité des consommateurs (DGSESC), Santé Canada

Kitty Ma, Gestionnaire régionale, PSE – Ontario, DGORAL, Santé Canada

Julie Anderson, Spécialiste principale en santé environnementale, ÉESC, DGSESC, Santé Canada

Alexandra Iliescu, Coordinatrice en évaluation d'impact, ÉESC, DGSESC, Santé Canada

Umme Akhtar, Spécialiste en évaluation d'impact, PSE – Ontario, DGORAL, Santé Canada

**Annexe :** *Federal Authority Advice Record* (Fiche d'information des autorités fédérales, disponible en anglais seulement)